Département des Alpes de Haute Provence Arrondissement de Digne



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

Séance du Vendredi 20 février 2015.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le vingt février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le treize février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame BRUN Patricia, Maire de Moustiers-Sainte-Marie.

Etaient présents :

BAGARRY Florence, BONDIL Marc BOUSQUET CECCHI Carine

BOXBERGER Robert BRUN Patricia

CLAVERIE Alain

DEJEAN Robert FERTIN Michel GIRAUD Christelle GOMBERT Michel LIONS Nicolas

PEREIRA FERREIRA Philippe

Absents représentés : Philippe BONDIL, Christiane GOUJON, Absents non-représentés : Jean JAUFFRET.

Secrétaire de séance : DEJEAN Robert,

1 – Redevances d'occupation du domaine public

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°3 de la séance du 10 novembre 2010 et la délibération n°7 du 18 avril 2014.

Le Maire propose de modifier les tarifs de la façon suivante :

« La redevance est déterminée par le rapport surface intérieure (commercial) en m² sur le nombre de m² demandés sur le domaine public. Le pourcentage obtenu déterminera le prix en m² x surface.

- Terrasses de cafés, restaurants, débits de boissons, restauration rapide, snacks, glaciers

Entre 0 et 10%	71 11€/m²
Entre 10 et 20%	76 09€/m²
Entre 20 et 30%	86.08€/m²
Entre 30 et 50%	96.06€/m²
Entre 50 et plus	104.79€/m²

- L'emprise au sol est facturée à minima à 1m² ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des tarifs détaillés ci-dessus.

Envoyé en Préfecture des AHP le 北 / 2/2)5

Fait et délibéré à Moustiers les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre tous les membres présents Pour copie certifiée conforme

Le Maire